



صندوق الابداع والتدبير
+ⵓⵔⵉⵔⵉⵔⵉ ⵏ ⵓⵔⵓⵔ ⵏ ⵓⵔⵓⵔⵉⵔⵉ
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

ⵔⵓⵎⵓⵏⵉ ⵏ ⵎⵓⵔⵓⵎⵓⵏⵉ
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA JUSTICE



المملكة المغربية
وزارة العدل

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RABAT, LE 05 DÉCEMBRE 2022

Cérémonie de signature d'un protocole d'entente et de deux conventions-cadres y afférentes entre le Ministère de la Justice et la Caisse de Dépôt et de Gestion

Dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique et historique entre le Ministère de la Justice et la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), M. Abdellatif OUAHBI, Ministre de la Justice et M. Khalid SAFIR, Directeur Général de la CDG, ont présidé ce lundi 5 décembre 2022 au siège du Ministère de la Justice, une cérémonie de signature d'un protocole d'entente et de deux conventions-cadres y afférentes afin d'apporter une nouvelle dynamique aux relations établies entre les deux institutions et élargir leurs champs de coopération.

Ce protocole porte sur plusieurs axes de collaboration commune entre les deux institutions et vise à accompagner le Ministère de la Justice, notamment dans la modernisation des professions juridiques et judiciaires, placées sous sa tutelle et dont la gestion des comptes est confiée à la CDG.

Il permet également au Ministère de la Justice de bénéficier de l'expertise des filiales du Groupe CDG dans l'implémentation des projets du ministère dans plusieurs domaines, tel que le tourisme, l'immobilier, l'aménagement et tout autre domaine d'intérêt commun.

A cette même occasion, et dans le cadre de la mise en œuvre des axes de coopération du protocole d'entente, les deux parties ont signé deux conventions cadres de partenariat relatives à l'accompagnement et à la modernisation des professions juridiques et judiciaires ainsi qu'à la transformation digitale du système judiciaire.

La première convention cadre portant sur la modernisation des professions juridiques et judiciaires a pour objectif d'assurer l'accompagnement du ministère par la CDG dans la mise en œuvre du projet « Espace Virtuel des Professions Juridiques et Judiciaires pour les Professionnels de Justice », visant à faciliter la communication avec les affiliées aux professions juridiques et judiciaires et les professionnels de la justice. Elle permettra ainsi l'optimisation des coûts, la promotion de la transparence et la gestion et la fluidification des procédures liées à l'exercice des professions juridiques et judiciaires, par l'échange d'expertise et le financement de certains projets.

L'accord-cadre prévoit également un accompagnement sur le volet formation au profit des professions juridiques et judiciaires.

Par ailleurs, la deuxième convention-cadre relative à la transformation digitale du système judiciaire a pour objet l'échange d'expérience autour des stratégies numériques des deux parties et le conseil technique et pratique dans le domaine de la transformation digitale. Cet accord permet également au ministère l'accès au laboratoire d'innovation numérique (LAB Digital-Innovation) de la CDG dans le but de mener des expérimentations conjointes sur des thématiques communes.

Il est à rappeler que ces accords s'inscrivent dans le cadre de la mission confiée à la CDG, depuis sa création, en tant que tiers de confiance, chargée de la gestion des fonds des professionnels de la justice et de son rôle dans l'accompagnement des professions juridiques et judiciaires. Ils s'inscrivent également dans le cadre du rôle du Ministère de la Justice en tant que tutelle des professions juridiques et judiciaires et interviennent en application de la feuille de route liée à la transformation numérique du système judiciaire du Royaume, mis en œuvre par le Ministère de la Justice.

Contact Presse CDG :

sami.saber@prmediacom.com

+212 661 399 976

www.cdg.ma